

Des centres de prise en charge pour élèves agressifs à la rentrée

Un appel a été lancé en mars auprès des prestataires du secteur de l'aide à l'enfance pour développer des centres de prise en charge socio-éducative intense qui s'adressent aux élèves les plus perturbateurs. Avec l'inclusion pour objectif.

● Geneviève MONTAIGU
(Le Quotidien)

Il y a tout juste un an, le Premier ministre, Xavier Bettel, avait annoncé une « offensive » du gouvernement pour encadrer les élèves présentant de grandes difficultés d'apprentissage ou des troubles comportementaux, sous forme d'un vaste recrutement de quelque 350 personnes spécialisées. Mercredi, le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, Claude Meisch, a finalement indiqué que plus de 400 postes seraient créés en quatre ans. Ils sont déjà pourvus en partie, mais beaucoup sont encore ouverts dans les différentes entités qui composent la prise en charge de ces enfants à besoins spécifiques.

Cette fois, le ministre a plus particulièrement mis l'accent sur la prise en charge des enfants manifestant des comportements

inadaptés en classe, à la maison relais et à l'extérieur de l'école. 7, 72 demandes d'encadrement spécialisé pour des enfants ou des adolescents âgés de 4 à 20 ans ont été soumises en 2016/2017 à la Commission médico-psychopédagogique nationale (devenue Commission nationale d'inclusion) au motif de difficultés de comportement graves. « Il n'y a pas plus de cas que les années précédentes », précise le ministre Meisch, qui a fait la tournée des 15 directions de région dont l'une des missions est la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques. Il s'est entretenu avec les enseignants qui sont souvent confrontés à des élèves « qui perturbent de façon significative le déroulement des cours ».

La nouveauté concerne la création des centres de prise en charge socio-éducative intense pour lesquels le ministre Meisch demande aux prestataires du secteur de l'aide à l'enfance

(Croix-Rouge, Caritas, etc.) de faire des propositions.

Il s'agit ici de s'occuper des cas les plus graves, des enfants qui ont des comportements agressifs ou déviants et qui empêchent leur scolarisation régulière. « L'objectif est de créer 40 à 50 places permettant de travailler de manière intensive et individuelle avec les enfants en détresse », indique le ministère. Les centres pourront regrouper un service de consultation, un centre de jour et un centre d'hébergement. Il y a actuellement une cinquantaine d'enfants qui affichent ce profil.

Ces centres de prise en charge intense seront lancés à la prochaine rentrée scolaire. Aux prestataires de développer des concepts de prise en charge adaptés à la situation personnelle de l'enfant. L'objectif reste l'inclusion, il s'agira donc à terme de permettre à l'élève de réintégrer son école d'origine. ■